

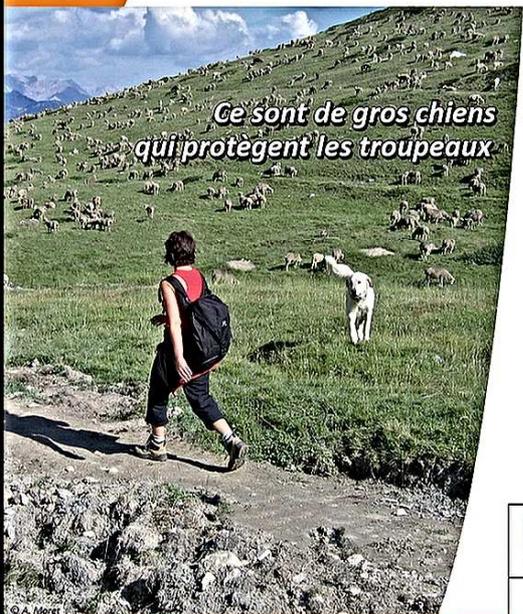


Randonneurs, vététistes

au cours de vos promenades,
vous pouvez rencontrer des

CHIENS DE PROTECTION

des troupeaux



*Ce sont de gros chiens
qui protègent les troupeaux*



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DU PAYSAN

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

À l'approche d'un troupeau, surveillez votre comportement !



Montagnes des Pyrénées appelés Piqueurs © M. Barretreau

← GARDEZ VOS DISTANCES →

L'irruption de tout élément étranger au troupeau (chien non tenu en laisse, promeneur, VTT...) peut perturber la bonne marche du troupeau et le travail du berger : elle met le chien de protection en alerte. À votre approche, le chien de protection vient vous flairer pour vous identifier. Après quoi, il regagne son troupeau. Parfois, il peut tenter de vous intimider.

☞ si vous croisez un troupeau, contournez largement l'aire de pâturage ou de repos des brebis ou les parcs clos : vous respectez ainsi le travail des éleveurs et des bergers sans perturber les animaux.

☞ attention aux comportements qui vous semblent anodins (tenter de nourrir, caresser, prendre en photo un chien de protection, un mouton, un agneau...) : les chiens de protection peuvent les interpréter comme une agression !

☞ face à un chien de protection, adoptez un comportement calme et passif pour le rassurer. Si vous êtes impressionné, faites lentement demi-tour.

☞ si vous êtes accompagné de votre chien, tenez-le en laisse : vous éviterez qu'il ne déclenche, à l'approche d'un troupeau, une intervention dissuasive des chiens de protection. Ne le prenez pas dans vos bras.

☞ si vous êtes munis de bâtons de randonnées, ne menacez pas les chiens et gardez-les la pointe vers le bas.

☞ si vous êtes à vélo, il est préférable d'en descendre et de marcher à côté.

☞ dans tous les cas, arrêtez-vous : cela permet aux chiens de protection de vous identifier.

De grands panneaux
vous informent
de leur présence :

PENSEZ
À LES REPÉRER !



TROUPEAUX ET CHIENS DE PROTECTION

Quelques réflexes à adopter

☞ ne touchez pas un chien de protection sans la permission du berger

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

☞ ne laissez pas votre chien approcher un troupeau

NE DÉRANGEZ PAS LES TROUPEAUX !

Leur histoire

Leur utilisation traditionnelle a disparu avec la raréfaction des grands prédateurs au début du siècle. Avec la présence du loup, de l'ours, du lynx, ces chiens représentent de nouveau pour les éleveurs et les bergers une aide précieuse pour la protection des troupeaux.

En France, on rencontre principalement des chiens de race Montagne des Pyrénées, Berger des Abruzzes et Berger d'Anatolie.

Leur famille : le troupeau

Né en bergerie, le chiot développe un attachement très fort avec les animaux du troupeau : leur relation s'établit jusqu'à une acceptation totale et réciproque. Après quoi le chien vit de manière permanente au sein du troupeau, l'été sur le pâturage et l'hiver en bergerie. Ces liens le conditionnent pour réagir instinctivement à toute intrusion contre le troupeau.

Leur atout : la dissuasion

Ces chiens ne sont pas éduqués pour l'attaque mais pour la dissuasion : leur corpulence et leurs aboiements puissants tiennent en respect les prédateurs. Dès qu'il sent un danger, le chien de protection s'interpose entre l'intrus et le troupeau en aboyant. Il donne ainsi l'alerte aussi bien pour les brebis que pour le berger. Mais c'est surtout une mise en garde qui signale sa présence à l'intrus : si ce dernier n'en tient pas compte, le chien peut alors aller jusqu'à l'affrontement.

Leur métier : la protection des troupeaux

Le chien de protection est autonome : il accompagne son troupeau et veille sur lui sans relâche, nuit et jour. Pour exercer sa vigilance, il crée une zone de protection autour du troupeau, se tenant prêt à éloigner tout intrus : chien non tenu en laisse, promeneur, animal sauvage, etc.

Le chien de conduite, lui, sert à diriger ou à rassembler le troupeau : il accompagne le berger.



Berger d'Anatolie © S. Ramsay

Direction de la publication : *Françoise Nours*
Rédaction : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Édition : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Dominique Gerlier
Conception graphique : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, F. Pasquier
Impression 4^e trimestre 2017 en 112 000 exemplaires par
SonnImpression (69).



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
5, place Jules Ferry 69006 Lyon
Adresse postale : 69653 Lyon cedex 06
Tél : 33 (0)4 78 28 60 00